



N° 6

## - JUMELAGES - NEWS - NOUVELLES - NOTIZIE

Avril - Mai - Juin 2010

### Nouvelles de l'ASCAE

Suite aux élections de février 2010  
voici la nouvelle composition du  
comité et des commissions :

- **Présidente** : Lucette Bauer
- **Vice-président** : Bernard Alagnoux
- **Secrétaire** : Chantal Yve,
- **Secrétaire adjointe** : Carole Thomas
- **Trésorière** : Jacqueline Alagnoux
- **Trésorière adjointe** : Monique

Crocetti

- **Membres du comité** :

Marianne Bonifacio

Amandine Le Clairinche

Dominique Reslinger Fras

- **Membres mairie** :

André Berthot

Serge Hivert .

- **Commission Angleterre marche**

Marie-Jeanne Dupont,

André Dupont,

Georges Villeneuve

- **Commission Italie**

Lilía Goanere

Michèle Macher

Christian Paupardin

- **Commission loto**

Bernard Guidez

### Programme 2010

- **7 au 10 mai 2010** venue des anglais avec journée à Chantilly.
- **6 juin 2010** rallye pédestre à St Chéron.
- **26 juin 2010** marche « les passages parisiens ».
- **2 au 5 juillet 2010** déplacement à Vicovaro Italie.
- **29 juillet 2010** resto et marche de nuit.
- **1 au 4 octobre 2010** rencontre marche à Llandudno - Pays de Galles.
- **21 novembre 2010** loto salle du Pont de Bois.

### Marche des Vaux de Cernay - 6 mars 2010

37 personnes ont  
participé à la  
marche dans le  
cadre magnifique  
des Vaux de  
Cernay.



### Au restaurant du Bout des Prés



Découpe  
traditionnelle du  
cochon grillé à la  
broche.

### Réception des anglais à Saint Chéron

Nous aurons le plaisir d'accueillir :

Coller Allan et Glyn

Horton Jim et Brenda

Symon Colin et Lilian

Neafcy Ed et Jean

Honey Mike et Denise

Kemp Douglas et Françoise

Pike Les et Gill

Foley Mike et Marcia

Chez Lucette et Claude Bauer

Chez Monique Guerneur

Chez Eliane Joubert

Chez Jacqueline et Bernard Alagnoux

Chez Marie Jeanne et André Dupont

Chez Colette Pradet

Chez Jocelyne et Bernard Guidez

Chez Jacqueline et Georges Villeneuve

Un échange de correspondance est actuellement en cours entre une classe de l'école du Centre et une classe de Rotherfield.

### Déplacement à VICOVARO-Italie

35 personnes iront retrouver nos amis à Vicovaro début Juillet... Révisez votre italien pour être fin prêts !

### Nouvelles d'Italie

Article paru dans le bulletin d'études historiques de Vicovaro et Castel Madama Novembre 2008  
« Jeunes femmes au travail après l'unification de l'Italie »

**Suite de l'article de notre amie Margherita CRIELES**, professeur à Tivoli et membre du Jumelage italien, qui a fait une étude sur le travail féminin en rapport avec les municipalités vers la fin du XIXème - début du XXème siècles.

2°- De la commère à la sage-femme

La loi Crispi-Pagliani du 22 décembre 1888 « Tutelle de l'hygiène et santé publique » prévoyait la création d'une structure technico-sanitaire hiérarchique concrétisée par l'institution du médecin et de la sage-femme, soumis à un double contrôle : et, par la commune qui prenait en charge les dépenses, et par la Direction Générale de la Santé.

Des enquêtes sanitaires sur l'hygiène avaient démontré la nécessité de lutter contre la fièvre post-natale.

En premier lieu il fallut former les « commères ». La loi de 1876 créa des écoles d'obstétrique dans chacun des 17 districts universitaires du royaume.

Annexes d'un hospice ou d'un hôpital les écoles accueillait des femmes entre 18 et 35 ans, munies d'un certificat de bonne conduite délivré par le Maire ainsi que le diplôme de 3ème élémentaire. Les cours duraient deux ans et le programme était approuvé par le conseil de la faculté de médecine du district. Les sages-femmes déjà en exercice pouvaient obtenir l'habilitation. Cette organisation dura jusqu'en 1958 date à laquelle a été créé le Ministère de la Santé.

Le travail de la sage-femme ainsi que celui de l'institutrice était réglé par une configuration juridique de type privé, mais dont une grande partie était réservée au pouvoir local : sélection d'entrée, fonction, carrières et salaires étaient définis par le conseil municipal.

Nous trouvons dans les archives de Vicovaro une délibération du conseil municipal du 14 mai 1889 nommant l'Officier Sanitaire de la commune. Aucune mention d'une sage-femme qui, malgré tout, était inscrite comme salariée à partir de 1889.

Vers 1900, dans les registres municipaux, on note que la sage-femme est portée dans la catégorie « employés » aux côtés du secrétaire de mairie, l'instituteur, le médecin et le directeur de la fanfare municipale.

Le médecin pouvait s'absenter dans la journée mais cela lui était interdit en cas d'épidémie grave ou de calamité.

S'il avait manqué à son devoir de médecin il n'était pas licencié immédiatement. Après s'être fait remplacer par un autre médecin (à ses frais) il attendait la décision du Maire qui avait le dernier mot.

Ceci avec toutes les répercussions de caractère personnel et politique que nous pouvons imaginer...

-----